



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Pair-aidance en santé mentale

Question écrite n° 11606

Texte de la question

M. Sébastien Saint-Pasteur attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur le développement et la sécurisation de la pair-aidance en santé mentale, levier d'accès précoce, de continuité de parcours et de dé-stigmatisation. Si de nombreuses initiatives locales existent déjà, menées par des établissements, des associations ou des collectifs, le cadre dans lequel interviennent les pairs-aidants demeure très hétérogène, qu'il s'agisse de leur statut, de leur formation, de leur supervision ou de leur financement. Cette situation limite leur déploiement, alors même que les travaux de la commission d'enquête sur la santé mentale et le handicap ont mis en évidence l'importance des médiations de proximité, de la dé-stigmatisation et du soutien entre pairs pour réduire le non-recours, favoriser le rétablissement et maintenir le lien avec les soins dans des parcours souvent fragmentés. M. le député souhaite savoir si le Gouvernement entend reconnaître officiellement la pair-aidance en santé mentale en la dotant d'un véritable référentiel métier et en ouvrant un parcours de certification ou de validation des acquis de l'expérience adossé au monde universitaire, permettant de sécuriser les compétences attendues et d'offrir des perspectives de carrière à ces intervenants. Il demande également à Mme la ministre si la pair-aidance a vocation à être financée de manière pérenne en droit commun et non plus essentiellement par des appels à projets ou des financements temporaires. Enfin, il l'interroge sur l'opportunité de fixer un objectif minimal de présence de pairs-aidants par académie et par département, assorti d'une évaluation annuelle portant notamment sur les délais d'accès aux soins, la prévention des réhospitalisations précoces et la satisfaction des usagers, afin de documenter les effets de ce levier sur les parcours des jeunes et de guider les choix futurs de généralisation.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Saint-Pasteur](#)

Circonscription : Gironde (7^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11606

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 décembre 2025](#), page 10050